PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le vendredi 24 juillet 2020, à 18h00.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020,
- 2. Présentation et vote du compte administratif Bois et Commune 2019,
- 3. Approbation du compte de gestion Bois et Commune 2019,
- 4. Affectation des résultats Bois et Commune,
- 5. Présentation et vote du budget Bois et Commune 2020,
- 6. Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2020,
- 7. Informations diverses

Saumos, le 20 juillet 2020

Séance du 24 juillet 2020

Etaient présents : M. AGULHON Nathan, Mme BEGARDS Nadège, M. BERNAL Philippe, M. BERNAL Raphaël, M.CEZILIO Amandio, M. CHAUTARD Didier, Mme GRECO Leslie, M. HUET Jérôme, M. LAPEYRE Denis, M. PRIETO Jérôme, M. TOUSSAINT Laurent

Secrétaire de séance : M. AGULHON Nathan

Absents excusés: M. BRUNAUD Cyril pouvoir à M. AGULHON Nathan, M. DUPOUY Jean Michel pouvoir à Mme GRECO Leslie, M. PORTE Stéphane pouvoir à M. CHAUTARD Didier, Mme FARBOS Laure pouvoir à Mme GRECO Leslie.

Proposition de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour en échangent l'ordre des sujets proposés, passer l'approbation du compte d'administratif bois et commune après la présentation et vote du compte de gestion bois et commune.

Le conseil municipal donne son accord sur les modifications à l'ordre du jour.

1) Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020 est adressé par courrier à chaque conseiller municipal. Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020, sans observation.

2) Approbation du Compte de Gestion budget bois 2019, dressé par Monsieur Patrick LOTHE, receveur (2020-012)

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Approbation du Compte de Gestion budget commune 2019, dressé par Monsieur Patrick LOTHE, receveur (2020-013)

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers **Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) Présentation et approbation du compte administratif bois 2019 (2020-014)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CEZILIO Amandio, délibérant sur le compte administratif bois de l'exercice 2019, dressé par Monsieur CHAUTARD Didier, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultats reportés		144 280,63	-5 563,62		5 563,62	144 280,63
Opérations de l'exercice	173 224,39	327 571,15	10 864,00	18 563,62	184 088,39	346 134,77
TOTAUX	173 224,39	471 851,78	16 427,62	18 563,62	189 652,01	490 415,40
Résultats clôture		298 627,39		2 136,00		300 763,39

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget bois 2019.

5) Présentation et vote du compte administratif commune 2019 (2020-015)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CEZILIO Amandio, délibérant sur le compte administratif commune de l'exercice 2019, dressé par Monsieur CHAUTARD Didier, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		135 414,13		746,29		136 160,42
Opérations de l'exercice	369 090,33	414 736,82	49 135,62	271 337,27	418 225,95	686 074,09
TOTAUX	369 090,33	550 150,95	49 135,62	272 083,56	418 225,95	822 234,51
Résultats clôture		181 060,62		222 947,94		404 008,56

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget bois 2019.

6) Affectation des résultats budget bois 2020 (2020-016)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif 2019, conforme au compte de gestions 2019, se présente comme suit :

- résultat de la section d'investissement (excédent C/001) + 2 136,00 €
- résultat de la section de fonctionnement (excédent C/002) + 298 627,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de reporter** au compte 002 de la section de fonctionnement (recettes) la somme de + **298** 627,39 €
- **de reporter** au compte 001 de la section d'investissement (recettes) la somme de + 2 136,00 €

7) Affectation des résultats budget commune 2020 (2020-017)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif 2019, conforme au compte de gestions 2019, se présente comme suit :

- résultat de la section d'investissement (excédent C/001) + 222 947,94 €
- résultat de la section de fonctionnement (excédent C/002) + **181 060,62** €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de reporter** au compte 002 de la section de fonctionnement (recettes) la somme de + **181 060.62** €
- **de reporter** au compte 001 de la section d'investissement (recettes) la somme de + 222 947,94 €

8) Présentation et vote du budget bois 2020 (2020-018)

Monsieur CHAUTARD Didier soumet au Conseil Municipal le projet de budget Bois qu'il a établi pour l'année 2020, en détaillant chapitre par chapitre les prévisions des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le budget Bois 2019 tel qu'il a été présenté par Monsieur CHAUTARD Didier, ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 413 628,00€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 182 428,00€ pour la section d'investissement.

9) Présentation et vote du budget commune 2020 (2020-019)

Monsieur CHAUTARD Didier soumet au Conseil Municipal le projet de budget commune qu'il a établi pour l'année 2020, en détaillant chapitre par chapitre les prévisions des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le budget commune 2020 tel qu'il a été présenté par Monsieur CHAUTARD Didier, ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 569 288,00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 389 421,00 € pour la section d'investissement.

10) Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2020(2020-020)

Monsieur CHAUTARD Didier, fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votés par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

Suite à la réunion cantonale, présentée par Madame Pascale GOT, conseillère Départementale, il est permis d'envisager l'attribution du FDAEC 2020 à la commune de SAUMOS, d'un montant de 11 370 € au titre « dotation autres investissements ou voirie sans pourcentage de répartition ».

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De réaliser en 2020, l'opération suivante :
 - Travaux voirie : amélioration de la résistance et renforcement des couches pour un montant total de travaux de **14 700,00 HT** soit **17 640,00 TTC**
- > D'assurer le financement de la façon suivante :

Subventions FDAEC 2020 : 11 370,00 €
Auto financement : 6 270,00 TTC

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close.
La séance est levée à 19 heures 35.

Monsieur le Maire Les Conseillers Secrétaire de séance